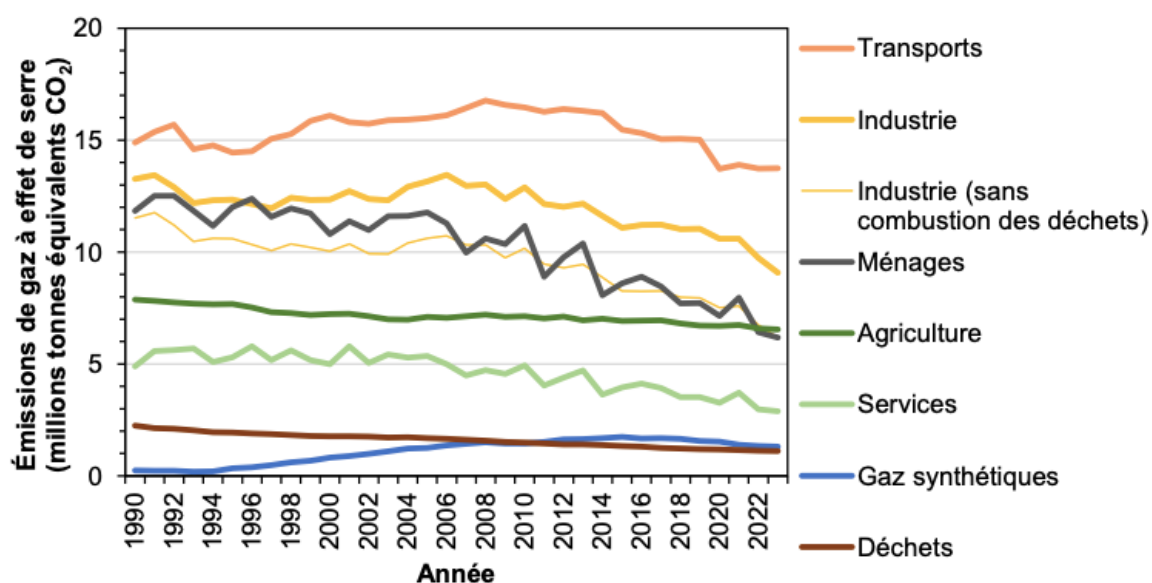


Fiche 12 : Empreinte carbone : instruments politiques et économiques

L'empreinte carbone des individus en Suisse a été abordée dans les fiches 7 à 11, mais certaines décisions reviennent aux entreprises et collectivités. En Suisse, l'ordonnance sur le CO₂ fixe les objectifs de réduction par secteurs.



Évolution des émissions de gaz à effet de serre (sans bilan des gaz à effet de serre lié à l'utilisation des terres) de la Suisse selon la loi sur le CO₂ et l'Accord de Paris, par secteur en vertu de l'ordonnance sur le CO₂, au cours de la période 1990–2023 (OFEV, 2025)

Externalités

En économie on parle d'externalités négatives pour les coûts qui ne sont pas reflétés dans les prix du marché (l'offre et la demande ne tiennent pas compte de ces coûts). Ils sont donc soutenus par des agents externes. Par exemple, la pollution de l'air n'est pas un facteur qui est pris en compte dans le prix d'un produit mais elle engendre des coûts (baisse de récoltes, problèmes de santé, coûts de dépollution de l'eau, etc.). Ces coûts dans une économie non-régulée sont payés soit par la collectivité, soit par la personne qui subit le dommage (par exemple nous payons nos frais de santé même s'ils sont dus à de la pollution environnementale). Ce n'est souvent pas quelque chose de facile à chiffrer : comment décider ce que vaut une vie humaine ou la biodiversité en termes monétaires? Lorsque ces coûts sont intégrés dans le prix par des interventions externes au marché, on parle d'internalisation des coûts.

Le principe du pollueur-payeur

« Le principe (du) pollueur-payeur, adopté par l'OCDE en 1972, repose sur le fait que les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur. Ce principe est essentiel car il fonde les politiques environnementales dans les pays développés et il tend de plus en plus à devenir un principe d'internalisation totale : le pollueur doit assumer le coût de la pollution dans toutes ses dimensions. » (Géoconfluences, 2022)

Les instruments politiques

Il existe différentes manières de réguler les émissions (et autres formes de pollution). Si cela a longtemps été fait uniquement à travers des normes, les instruments économiques sont de plus en plus utilisés.

Parmi les différents instruments politiques utilisés, on peut citer :

- Les instruments de persuasion : ils ont pour objectif de modifier le système de valeur et d'amener du changement volontaire, ils sont nécessaires pour que les politiques soient acceptées mais pas suffisants seuls. Ils passent par des campagnes de sensibilisation, des publicités, des formations, des accompagnements, etc.
- Accords volontaires contre certification.
- Instruments réglementaires : interdiction, normes, valeurs limites, licences, lois, etc.
- Instruments économiques : taxes, subsides, marché de permis (SEQE), etc.

Zoom sur les systèmes d'échange de quotas d'émission (SEQE)

Les systèmes d'échange de quotas d'émission reposent sur la création d'un marché de « droits de polluer ». Ces droits peuvent être distribués gratuitement, vendus par l'Etat et revendus ou utilisés par les entreprises du système. Les entreprises ont alors le droit d'émettre au maximum la quantité de gaz à effet de serre que leurs droits leur permettent, ainsi l'Etat sait à l'avance la quantité de gaz à effet de serre produite au maximum (nombre de droits émis) et le marché voudrait que les émissions soient réduites là où cela coûte le moins cher (si le coût de baisse des émissions est inférieur au prix de vente des titres, l'entreprise a intérêt à vendre son titre et investir pour réduire son empreinte carbone).

En Suisse un tel système existe, les entreprises y reçoivent gratuitement les titres de droits d'émissions, la nouvelle loi sur le CO2 prévoit que la quantité de ces droits soit réduite progressivement à partir de 2025. Ce système ne concerne cependant pas toute l'industrie suisse mais uniquement « les installations industrielles présentant un taux élevé d'émissions de gaz à effet de serre », ainsi que l'aviation pour les vols domestiques suisses et les vols au départ de la Suisse à destination de l'Espace économique européen (EEE) et du Royaume-Uni. Le système suisse est couplé au système européen depuis 2020.